

Fendeille, le 1er juin 2018.

Objet : Accès des professionnels sur les Espaces Ecologiques du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Madame, Monsieur

Le SMICTOM de l'Ouest Audois a pour compétence la collecte des déchets provenant des ménages.

Les déchets des professionnels ne sont plus acceptés à compter de ce jour sur nos Espaces Ecologiques. Jusqu'à présent, nous tolérions les déchets produits par les professionnels parce qu'il n'y avait pas de lieu aménagé et réservé à leur attention.

Cependant, des lieux appropriés et adaptés ouverts uniquement aux professionnels sont maintenant disponibles sur notre territoire, vous trouverez les mêmes services de traitement des déchets. La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure et dans l'obligation d'être attentive à respecter les règles de concurrence (articles R.543-67 et R.543-68 du code de l'environnement).

Voilà pourquoi nous ne sommes plus en capacité de vous accueillir. Cela répond à la fois aux pressions de plus en plus fortes dont le SMICTOM de l'Ouest Audois fait l'objet notamment de la part des personnes chargées de vérifier la conformité du fonctionnement de notre structure, avec les lois et règlements en vigueur et à une meilleure répartition de la charge du coût d'élimination des déchets des différents producteurs.

Les agents du SMICTOM de l'Ouest Audois, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain CARLES (AUDE)
